

<p style="text-align: center;">Compte rendu du Conseil plénier du département Langues, Littératures et Civilisations Anciennes (25 octobre 2021)</p>

Le Conseil plénier de département débute à 11h.

Membres élus présents ou représentés (R) : 14

Collège professeurs et assimilés : Marie-Hélène GARELLI ; François RIPOLL ; Valérie VISA-ONDARÇUHU

Collège autres enseignants : Jean-Christophe COURTIL ; Régis COURTRAY ; Paul FRANÇOIS ; Hélène FRANGOULIS (R) ; Anne-Hélène KLINGER-DOLLE ; Valérie GITTON-RIPOLL (R)

Collège BIATSS : Sabine DUCROCQ

Collège usagers (étudiants) : Sarah NICOLO (R) ; Hélène SALIN ; Nicolas VABRE

Collège personnalités extérieures : Bernadette BROCHET ; Marie-Hélène CHARBONNIER-LENTIN (R)

Membres extérieurs invités : Valérie Arlaud

Enseignants non membres du Conseil : Florian RACINE ; Ludovic THEROND-DEBAT

Ordre du jour :

1. Capacité d'accueil et modalité de candidature en L1

Le Conseil de département reconduit une capacité d'accueil en L1 fixée à 70 étudiants sur l'ensemble des parcours de licence dont les Lettres classiques constituent la majeure.

Pour les modalités d'accès à cette formation sur Parcoursup, le Conseil confirme qu'il n'y a pas de classement des candidats (tous les candidats sont admis).

Cette capacité d'accueil et ces modalités de candidature sont votées à l'unanimité.

2. Information sur les campagnes d'emplois

— Le département LLCA avait demandé le renouvellement d'un poste de maître de conférences de grec ancien, resté vacant suite à une promotion interne. Lors d'une réunion récente, au sein de l'UFR, avec le VP-CA, nous avons appris que le poste serait proposé au redéploiement au prochain Conseil d'Administration.

— Suite au départ en retraite de Nadine Siarri (septembre 2021), le poste de PRAG du département reste vacant. Ce poste entrera dans le cadre de la campagne d'emplois 2023. Une réflexion s'ouvre pour envisager l'avenir de ce poste.

3. Désignation d'un nouveau membre extérieur

Selon l'article 4 des statuts du département, le Conseil comporte « 4 personnalités extérieures comprenant :

- un·e représentant·e de lycée Pierre de Fermat (Toulouse) au titre du 1° de l'article L.719-3 du Code de l'éducation ;

- 3 personnalité(s) désignée(s) à titre personnel par les membres élus du conseil sur proposition du ou de la directeur·trice, au titre du 2° de l'article L.719-3 du Code de l'éducation. »

Le directeur de département propose la candidature de Valérie Arlaud, IA-IPR de Lettres Classiques.

Valérie Arlaud est désignée membre extérieur du Conseil de département à l'unanimité.

4. Questions diverses

- La parole est donnée à Valérie Arlaud pour qu'elle présente rapidement quelques collaborations possibles le Rectorat ; elle parle notamment du séminaire « Méditerranée ».
- Un rapide tour de table a lieu sur quelques difficultés apparues à la rentrée en lien avec les nouvelles maquettes (notamment pour un cours de grec du Master Lettres) ; des solutions sont envisagées pour y remédier.
- La responsable administrative donne quelques indications concernant le calendrier des examens, notamment les options fixées au samedi matin.

La séance est levée à 12h10.

Régis Courtray
Directeur du département LLCA